

RÈGLEMENT DU MIFAC 2019

3^e ÉDITION

Le Marché International du Film de l'Afrique Centrale (MIFAC) est organisé dans le cadre des activités du Festival ECRANS NOIRS.

Basé sur le principe d'ouverture de la sous-région au monde extérieur et inhérent à la manifestation, le MIFAC est l'occasion non seulement de rencontres, mais aussi de promotion des projets et produits cinématographiques.

La renommée et le professionnalisme des parties prenantes donnent toute sa force à ce principe en faisant du MIFAC un moment riche et exceptionnel, qui associe développement des réseaux (visiteurs), présentation des contenus (acheteurs et distributeurs), rencontres des professionnels et des décideurs, découverte de l'industrie du cinéma de l'Afrique Centrale et du Nigeria, incitation et promotion de la création cinématographique, et organisation d'un espace économique, commercial et industriel performant.

Article 1 : Le présent règlement a pour objet de définir les conditions d'organisation, de fonctionnement et de participation des cinéastes et professionnels du cinéma et de l'audiovisuel au MIFAC 2019.

Article 2 : La 3^e édition du Marché International du Film de l'Afrique Centrale (MIFAC) se tient du 16 au 19 juillet 2019 à Yaoundé, de 09h00 à 19h00 chaque jour.

Article 3 : La participation au MIFAC implique l'adhésion au présent règlement.

Article 4 : Conditions d'inscription des projets et, produits.

I. Projets

Seuls les projets (Courts métrages, longs métrages, y compris films d'animation, séries TV) portés par un ou plusieurs auteurs ressortissants exclusivement de l'Afrique Centrale, zone CEMAC, CEEAC et le Nigéria, peuvent être inscrits.

Documents requis pour soumettre un projet :

1. Courts métrages

- Éléments narratifs :
 - Synopsis (résumé de l'histoire, inférieur ou égal à 200 mots) en français ou en anglais ;
 - Une note d'intention ou description du projet (origine, ambiances, objectifs/intentions, références...) ;
 - Cession de droits en cas de sujet tiré d'une œuvre préexistante ;
 - Une note précisant l'état d'avancement du projet, les engagements éventuellement contractés (faire figurer le nom du producteur le cas échéant) et les attentes.

- Éléments graphiques : Taille libre
 - Tout élément d'ordre artistique ou de production que le(s) porteur(s) du projet juge(nt) utile de joindre (premières images, trailer/teaser...)

- Éléments d'ordre administratif
 - Une estimation du budget et des besoins de financement ;
 - CV du ou des auteurs ;
 - Un (01) formulaire d'inscription en lettres capitales (à télécharger sur le site de l'Association ECRANS NOIRS, www.ecransnoir.org) dûment rempli, daté et signé comportant l'adresse E-mail et les contacts téléphoniques du réalisateur et/ou du producteur ;
 - Cession de droits en cas de sujet tiré d'une œuvre préexistante ;
 - Une note datée et signée, attestant que le projet fait ou non l'objet d'un préachat de la part d'un diffuseur, d'un marketer ou d'une chaîne de télévision.

- Longs métrages
 - Éléments narratifs :
 - Synopsis ;
 - Eventuellement le scénario ;
 - Fiche d'avancement du projet (état actuel et étapes à venir, Objectifs...) ;
 - Une note d'intention ou description du projet (origine, ambiances, objectifs/intentions, références...) ;
 - Cession de droits en cas de sujet tiré d'une œuvre préexistante ;
 - Une note précisant l'état d'avancement du projet, les engagements éventuellement contractés (faire figurer le nom du producteur le cas échéant) et les attentes.
 - Éléments graphiques : longueur libre
 - Tout élément d'ordre artistique ou de production que le(s) porteur(s) du projet juge(nt) utile de joindre (premières images, trailer/teaser...)
 - Éléments d'ordre administratif
 - Une estimation du budget et des besoins de financement ;
 - CV du ou des auteurs ;
 - Un (01) formulaire d'inscription en lettres capitales (à télécharger sur le site de l'Association ECRANS NOIRS, www.ecransnoirs.org) dûment rempli, daté et signé comportant l'adresse E-mail du réalisateur et/ou du producteur ;
 - Cession de droits en cas de sujet tiré d'une œuvre préexistant ;
 - Une note précisant l'état de la chaîne des droits (dépôt auprès d'une société d'auteur, cession de droits en cas de sujet tiré d'une œuvre préexistante).

- Séries TV
 - Éléments narratifs :
 - Synopsis (inférieur ou égal à 200 mots) en français ou en anglais ;
 - Le scénario ou la bible de la série éventuellement ;
 - Un épisode écrit éventuellement ;
 - Une note d'intention ou description du projet (origine, ambiances, objectifs/intentions, références...) ;
 - Cession de droits en cas de sujet tiré d'une œuvre préexistante ;
 - Une note précisant l'état d'avancement du projet, les engagements éventuellement contractés (faire figurer le nom du producteur le cas échéant) et les attentes.
 - Éléments graphiques : Taille libre
 - Tout élément d'ordre artistique ou de production que le(s) porteur(s) du projet juge(nt) utile de joindre (premières images, pilote...)
 - Éléments d'ordre administratif :
 - Une estimation du budget et des besoins de financement ;
 - CV du ou des auteurs ;
 - Un (01) formulaire d'inscription (à télécharger sur le site de l'Association ECRANS NOIRS, www.ecransnoirs.org) dûment rempli, daté et signé comportant l'adresse E-mail du réalisateur et/ou du producteur en lettres capitales ;
 - Cession de droits en cas de sujet tiré d'une œuvre préexistante ;
 - Une note précisant l'état d'avancement du projet, les engagements éventuellement contractés (faire figurer le nom du producteur le cas échéant) et les attentes.

II. Produits

Les produits portés par un ou plusieurs auteurs et/ou producteurs délégués qui proviennent exclusivement de l'Afrique Centrale, en zone CEEAC, CEMAC et Nigéria, peuvent être inscrits sans limitation de nombre.

Documents requis pour soumettre un produit :

- Courts métrages
 - Éléments narratifs :
 - Synopsis (résumé de l'histoire, inférieur ou égal à 200 mots) en français ou en anglais et Deux (02) copies DVD du produit ;
 - Synopsis ;
 - Le scénario éventuellement ;
 - Une note d'intention ou description du projet (origine, ambiances, objectifs/intentions, références...) ;
 - Une note précisant les engagements éventuellement contractés (faire figurer le nom du producteur le cas échéant) et les attentes.
 - Éléments graphiques :
 - Deux (02) affiches du produit : 1 m × 1,80 m (Fiction long métrage) ;
0,60 m × 0,80 m (Autres sections) ;
 - Les éléments d'ordre administratif :
 - CV du ou des auteurs ;
 - Une (01) fiche technique détaillée ;
 - Un (01) formulaire d'inscription (à télécharger sur le site de l'Association ECRANS NOIRS, www.ecransnoirs.org) dûment rempli, daté et signé comportant l'adresse E-mail du réalisateur et/ou du producteur en lettres capitales ;
 - Une note précisant l'état de la chaîne des droits (dépôt auprès d'une société d'auteur, cession de droits en cas de sujet tiré d'une œuvre préexistante) ;
- Longs métrages

Documents requis pour soumettre un projet de long métrage :

- Éléments narratifs :
 - Synopsis (résumé de l'histoire, inférieur ou égal à 200 mots) en français ou en anglais et Deux (02) copies DVD du produit ;
 - Scénario Eventuellement

- Éléments graphiques : longueur libre
 - Deux (02) affiches du produit : 1 m × 1,80 m (Fiction long métrage) ; 0,60 m × 0,80 m (Autres sections) ;

- Éléments d'ordre administratif
 - CV du ou des auteurs ;
 - Une (01) fiche technique détaillée ;
 - Un (01) formulaire d'inscription (à télécharger sur le site de l'Association ECRANS NOIRS, www.ecransnoirs.org) dûment rempli, daté et signé comportant l'adresse E-mail du réalisateur et/ou du producteur en lettres capitales ;
 - Une note précisant l'état de la chaîne des droits (dépôt auprès d'une société d'auteur, cession de droits en cas de sujet tiré d'une œuvre préexistante) ;

- Séries TV
 - Éléments narratifs :
 - Synopsis (résumé de l'histoire, inférieur ou égal à 200 mots) en français ou en anglais et Deux (02) copies DVD du produit ;
 - Le scénario ou la bible de la série éventuellement ;
 - Un épisode écrit éventuellement ;
 - Une note d'intention ou description du projet (origine, ambiances, objectifs / intentions, références...) ;

- Éléments graphiques :
 - Deux (02) affiches du produit : 1 m × 1,80 m (Fiction long métrage) ; 0,60 m × 0,80 m (Autres sections) ;
- Éléments d'ordre administratif :
 - CV du ou des auteurs ;
 - Un (01) formulaire d'inscription (à télécharger sur le site de l'Association ECRANS NOIRS, www.ecransnoirs.org) dûment rempli, daté et signé comportant l'adresse E-mail du réalisateur et/ou du producteur en lettres capitales ;
 - Cession de droits en cas de sujet tiré d'une œuvre préexistante ; - Une note précisant les engagements éventuellement contractés (faire figurer le nom du producteur le cas échéant) et les attentes.

Article 5 : L'acquittement impératif des frais d'inscription d'un projet ou d'un produit fixé à cinq mille (5 000) francs CFA par film, est non remboursable.

L'inscription donne droit après sélection du film à deux accréditations permettant d'accéder à l'ensemble des manifestations du festival ECRANS NOIRS 2019 pour deux représentants du projet ou du produit.

L'inscription donne droit après sélection à l'insertion du projet ou du produit dans le catalogue officiel du MIFAC.

Le dossier complet et les frais d'inscription doivent parvenir au MIFAC au plus tard le 2 juin 2019 à l'adresse suivante : marchedufilm@ecransnoirs.org

Article 6 : L'inscription et le paiement de la somme de vingt-cinq mille (25 000) francs CFA d'un projet ou d'un produit donne droit à une projection « grand écran » et à sa promotion dans l'espace du MIFAC.

Article 7 : L'expédition et la réexpédition des copies des produits sont à la charge de l'expéditeur.

Tout colis envoyé par une société de transport express doit s'être acquitté impérativement de la totalité des frais de transport et des éventuels droits de douanes et taxes.

Le MIFAC décline toute responsabilité en cas d'erreurs d'acheminement ou des dommages résultant du transport des projets et des produits.

Il ne peut être tenu pour responsable des détériorations résultant du mauvais état initial des copies.

Article 8 : Tout produit inscrit au MIFAC peut être visionné à la carte par les professionnels accrédités dans une cabine de visionnage aménagée à cet effet.

Article 9 : Seuls les dossiers complets et conformes aux conditions énoncées selon les termes du présent règlement seront retenus par l'unité de gestion du MIFAC. Prise en charge en cas de sélection de votre projet ou produit :

Les auteurs des produits et projets sélectionnés assureront leur propre restauration, transport et hébergement pendant toute la durée du MIFAC.

Article 10 : Le MIFAC met des stands en location au profit des sociétés de production, de distribution, de diffusion, des institutions, des festivals, des Associations, des écoles de formation, des exposants de matériel audiovisuel et de tout professionnel demandeur.

Toute demande de stand doit être accompagnée d'une synthèse de présentation de la structure.

Un prix du meilleur stand est attribué à une entreprise.

Article 11 : Pour toute demande d'inscription de film, de projection spéciale ou de location de stand, s'adresser à l'équipe de gestion du MIFAC.

Article 12 : Tout paiement se fera par virement bancaire dans le compte « Association ECRANS NOIRS » :

Intitulé : ECRANS NOIRS

Compte N ° : 10002 00031 12477853150 09

Code IBAN : CM21 1000 2000 311247785315 009

Code B.I.C (SWIFT) : BCMACMCXXXX

Une copie de la quittance de virement doit être envoyée au MIFAC.

La date limite de paiement des frais de location des stands au MIFAC est fixée au 30 juin 2019.

Article 13 : En acceptant le présent règlement, vous autorisez l'Association ECRANS NOIRS à reproduire et diffuser, à titre gratuit, sur l'ensemble de ses supports de communication, des éléments graphiques et audiovisuels (trailer, teaser, extraits de pilote de 60 seconds maximums sauf accord express des auteurs) fournis par vos soins lors de l'inscription.

Article 14 : Le Délégué Général du Festival ECRANS NOIRS est compétent pour connaître de tout litige relatif à l'interprétation des clauses du présent règlement.

Le comité d'organisation du festival ECRANS NOIRS règlera les cas non prévus dans le présent règlement.

Le règlement à l'amiable reste la voie privilégiée de résolution de tout différend.

Seules les versions française et anglaise du présent règlement font foi.

LISTE DES PAYS DONT LES PROJETS ET LES PRODUITS SONT ÉLIGIBLES AU MIFAC 2019

Projets et produits

Essentiellement basée sur la liste des six pays membres de la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC) et la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC) élargie au Nigéria.

Tous pays.

Producteurs, Diffuseurs, télévisions, acheteurs